

# LE TOITORIEL



à l'usage des personnes  
qui souhaitent soutenir  
les familles sans toit  
des écoles, collèges et lycées  
de Vaulx-en-Velin

*Dernière version du toitoriel proposée par le collectif **Jamais Sans Toit** Rhône  
- collectif de soutien aux élèves sans toit et leur famille -  
Stage intersyndical des 15 et 16 novembre 2018  
(CNT - Sud Education - CGT - SGEN CFDT – FSU)*

# Sommaire

## Introduction.....p.2

- Associer les familles
- Des droits bafoués
- Sans toit et souvent sans papiers

## Comment communiquer et qui alerter des situations identifiées ?.....p.3

- Dans les écoles, collèges et lycées
- Auprès des associations et des collectifs

## Quelles mobilisations pour le logement ... et pour les papiers ?..... p.7

- [Monter un collectif de soutien](#)
- Créer l'événement : se faire entendre et voir.
- Autres idées de mobilisations citoyennes

## Annexes ..... p.8

- Informations pratiques
- Courriers-types

## Introduction

### **Associer les familles**

"Ce qui est fait sans moi est fait contre moi" N. Mandela.

Avant d'amorcer une quelconque démarche d'aide, il est essentiel d'associer les familles concernées, de leur faire connaître et comprendre les démarches qui seront entreprises avec elles et pour elles.

Si des événements sont organisés autour de la situation de ces personnes (goûter solidaire, soirée spéciale,...) il faudra leur demander l'autorisation, notamment pour les photographies et la presse.

### **Des droits bafoués**

**Toute personne a droit à un hébergement d'urgence**, quelle que soit sa situation administrative.

L'article 345-2-2 du Code de l'Action Sociale et des familles le garantit : Toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence.

**Tous les enfants sur le territoire ont droit à l'éducation.** La Convention internationale des droits de l'enfant a été ratifiée par la France le 7 août 1990. La célébration de la journée internationale des droits de l'enfant est d'ailleurs prônée par l'éducation nationale (<http://www.education.gouv.fr/cid58357/journee-internationale-des-droits-de-l-enfant.htm>) ...

C'est bien une lutte pour un respect des droits fondamentaux bafoués plutôt qu'une faveur, ou de « l'assistantat ». L'adéquation entre le nombre de places en hébergement d'urgence et le besoin concret de places est le résultat de décisions politiques sur lesquelles les citoyen.ne.s peuvent agir !

Toutes les démarches doivent rester dans les circuits officiels : il faut veiller à ce que les familles soient inscrites à la Maison de la Veille Sociale et qu'elles appellent régulièrement le 115 (démarches détaillées dans ce même guide).

Récolter de l'argent pour payer des nuits d'hôtel doit rester une solution temporaire, il faut se battre avant tout pour le respect de la loi et permettre aux familles d'accéder à leur droit.

### **Sans toit et souvent sans papiers**

Même si la précarité touche de nombreuses familles, les familles connues de Jamais Sans Toit sont souvent de nationalité étrangère et ne sont pas, ou pas encore régularisées (dites "sans papier").

Les autorités opposent souvent le droit à l'hébergement d'urgence avec le droit des étrangers pour prioriser l'accès à l'hébergement d'urgence (en juin/juillet 2018, lors de l'évacuation des hébergements d'urgence, il y avait la DDCCS (Direction Départementale de Cohésion Sociale) mais aussi l'OFFI (L'office Français de l'Immigration et de l'Intégration) et la PAF (Police aux Frontières) qui n'ont proposé aux familles ~~qu'~~un hébergement ~~qu'~~à la condition de rentrer dans leur pays dans le cadre du plan d'aide au retour.).

Il est donc nécessaire de mener en parallèle de celle du logement la lutte pour la régularisation administrative des personnes également.

## **Communiquer et alerter sur les situations identifiées.**

### **Dans les écoles, collèges et lycées**

- Informer **l'équipe enseignante**
- Interpeller **l'assistant.e sociale** de l'établissement afin qu'elle fasse connaître la situation des familles auprès des différentes institutions en tant que travailleur.se sociale : mairie, Maison de la Veille Sociale (MVS), Éducation Nationale ...
- Interpeller **les associations de parents d'élèves** (comme la FCPE) ou les parents élus au Conseil afin qu'ils et elles s'organisent pour faire connaître les situations grâce à des goûters solidaires, des tracts, des mots dans les cahiers...

*NB : La FCPE recueille les informations concernant ces situations par le biais des associations de parents ou des enseignant.e.s, pour engager par la suite une démarche collective.*

Vous pouvez leur adresser rapidement une liste (toujours avec l'accord des familles) mentionnant : noms et prénoms des parents, leur âge, nom, prénom et âges de chaque enfant de la fratrie, le nom de l'école et de la commune où ils sont scolarisés. La FCPE adresse ces informations à «Jamais Sans Toit Rhône» et à la Préfecture du Rhône.

Pour information, un groupe de travail au sein de la FCPE concernant les enfants en situation de précarité démarre le 27/11/2018. E-mail : [contact@fcpe69.fr](mailto:contact@fcpe69.fr)

### **Auprès des associations et des collectifs**

- **Le Secours Populaire**

Orienter dans un premier temps la famille vers le Secours Populaire au 15 Rue Franklin Vaulx-en-Velin village, qui fera le point sur la situation administrative de la famille et lui indiquera les démarches à suivre. Tél. 04 72 04 33 45

Pour les familles en difficulté : prendre rendez-vous (en général les mercredis après-midi) au numéro ci-dessus. Les bénévoles feront un dossier et décideront de la suite pour la nourriture et les vêtements. Ils leur conseilleront aussi de prendre rendez-vous avec une assistante sociale qui leur remettra une fiche de liaison.

Si les familles bénéficient des allocations de la CAF, il est important d'apporter la dernière fiche des allocations.

Pour les personnes étrangères : elles seront guidées au mieux pour leurs dossiers, voire leur hébergement (en lien avec la Maison de la Veille Sociale).

Si elles sortent du foyer de Forum Réfugiés : les parents doivent faire une demande de domiciliation à la mairie.

- **L'Association Solidarité Enfants Vaulx-en-Velin**

Informez l'Association Solidarité Enfants qui répertorie les enfants sans toit de la commune via les écoles, collèges et lycées, et essaie de coordonner des actions (définition de son action en construction). Courriel à : [solidariteenfants69120@gmail.com](mailto:solidariteenfants69120@gmail.com)

- **Le collectif Jamais Sans Toit Rhône**

C'est un collectif composé de membres ou représentant.e.s de différents collectifs locaux, qui coordonne toutes les actions, mutualise les informations et les outils, mobilise les citoyen.ne.s.

Il interpelle les pouvoirs publics et l'État de manière régulière et expérimentée via des communiqués de presse communs, des manifestations, des demandes d'audience auprès de la préfecture, le dépôt collectif de demandes de régularisation, etc.

Envoyer des informations concernant des situations bien identifiées à Jamais Sans Toit c'est permettre au collectif d'avoir une visibilité des élèves sans toit de l'agglomération, afin d'établir un rapport de force avec la préfecture pour l'hébergement des familles.

Dans le corps du mail, préciser le nom de la famille, les dates de naissance des parents et des enfants ainsi que le nom de l'école à : [jamaissanstoit69@riseup.org](mailto:jamaissanstoit69@riseup.org)

Si vous souhaitez faire partie de cette liste de diffusion, envoyez un mail à cette adresse et demandez votre inscription : [ecolelogement69@luttres-unitaires.rhone.org](mailto:ecolelogement69@luttres-unitaires.rhone.org)

Si vous souhaitez seulement être tenu au courant des actualités du collectif :

<https://www.facebook.com/jamaissanstoit69/>

<https://twitter.com/jamaissanstoitwww.facebook>

## **Auprès des institutions**

La protection de l'enfance est une question de société qui concerne l'ensemble des citoyens et des institutions. Il est indispensable de les informer.

- **L'Éducation Nationale**

L'école a aussi une mission de protection de l'enfance :

<http://eduscol.education.fr/pid23812/protection-de-l-enfance.html>

Interpeller les Services Académiques de l'Éducation. C'est une démarche qui peut être faite par une association de parents d'élèves (FCPE), ou des parents élu.e.s mais aussi par le directeur.trice / proviseur.e / principal.e de l'établissement, le conseil des maître.sse.s ou encore par un.e enseignant.e.

Le courrier est à adresser au DASEN, sous couvert de l'Inspecteur.trice de circonscription ou du chef d'établissement pour le second degré. Cf. *Courriers types* en annexe.

- **La mairie de Vaulx-en-Velin**

La maire de Paris, Anne Hidalgo, a récemment annoncé (Octobre 2018) qu'elle mettrait à disposition des sans abris des bâtiments vacants et des lieux municipaux.

[https://www.lemonde.fr/logement/article/2018/10/14/anne-hidalgo-ouvre-la-mairie-de-paris-aux-sdf\\_5369107\\_1653445.html](https://www.lemonde.fr/logement/article/2018/10/14/anne-hidalgo-ouvre-la-mairie-de-paris-aux-sdf_5369107_1653445.html)

Interpeller la mairie via le Centre Communal d'Action Sociale pour qu'à minima elle soutienne la situation de la famille auprès de la préfecture (en leur adressant un courrier par exemple) mais aussi pour demander la gratuité de la cantine / Tél. 04 72 04 80 04

Un courrier du directeur.trice / proviseur.e / principal.e de l'établissement est à adresser à M. Yvan Margue, adjoint délégué à l'Action sociale, aux Solidarités et à la Santé ou à Mme Kaoutar Dahoum, adjointe déléguée à l'Éducation et à l'Emploi ainsi qu'à Mme Hélène Geoffroy, la maire.

Hélène Geoffroy (Maire) : [hgeoffroy@mairie-vaulxenvelin.fr](mailto:hgeoffroy@mairie-vaulxenvelin.fr)

Kaoutar Dahoum : [kdahoum@mairie-vaulxenvelin.fr](mailto:kdahoum@mairie-vaulxenvelin.fr)

Yvan Margue : [ymargue@mairie-vaulxenvelin.fr](mailto:ymargue@mairie-vaulxenvelin.fr)

Cf. *Courriers types* en annexe.

- **L'État via la Maison de la Veille Sociale**

Services publics compétents : Maison de la Veille Sociale, 246 Rue Duguesclin, 69003 Lyon, joignable au 115. Il faut s'assurer que la famille ait un dossier à la Maison de la Veille Sociale (demander confirmation au Secours populaire).

Appeler le 115 : il faut appeler une 1<sup>ère</sup> fois pour la famille, surtout si elle ne parle pas français, attendre patiemment que quelqu'un réponde, puis donner la composition de la famille, les dates de naissance. Ensuite, il faut que les familles rappellent quotidiennement le 115 - même si les salarié.e.s incitent par moments à espacer les appels - car il arrive que l'absence d'appels soit reproché aux familles par la suite. Le 115 est gratuit, renouveler l'appel même si on a toujours la même réponse négative. Quand on rappelle, il suffit de donner une date de naissance pour être identifié ; l'entrée de leur logiciel est par date de naissance pour éviter les homonymies. Il est bien que les familles puissent donner un numéro de téléphone pour être tenue au courant si une situation se débloquait.

Attention : informer les familles que si elles refusent un hébergement (à cause de la distance du lieu de scolarisation bien souvent) elles risquent de ne plus s'en voir proposer.

- **L'État via le préfet et le député de circonscription**

Interpeller l'État et informer des situations au préfet et/ou au député de la circonscription concernée par voie postale.

- **Le Défenseur des Droits**

La famille peut saisir le Défenseur des Droits qui agit entre autres pour la défense des droits de l'enfant.

Formulaire à remplir à cette adresse : <https://www.defenseurdesdroits.fr>

## **Quelles mobilisations pour le logement ... et pour les papiers ?**

### **Introduction**

Rappel : Avant de mettre en place une mobilisation citoyenne d'aide, ou de récolter des dons, il semble important de bien s'assurer auparavant que les circuits d'aide et de solidarité existants sont bien sollicités et que les familles ont bien connaissance de ces circuits officiels car c'est aussi un moyen pour elles d'être repérées et identifiées par les travailleurs sociaux.

Bénéficier de l'aide de structures officielles permet aux familles d'être impliquées dans leur parcours, et d'être moins dépendantes de la solidarité de citoyen.ne.s.

Cette solidarité prend du temps, de l'énergie et elle peut donc naturellement prendre fin ou tout du moins ralentir, avant que la situation des familles ne soit apaisée.

Ce qui doit donc primer, dans l'intérêt des familles, c'est leur orientation vers le droit commun.

Si toutefois, les démarches citées plus haut sont trop complexes ou lentes, et que l'urgence exige des initiatives citoyennes, quelques pistes déjà expérimentées ont fait leur preuve :

## **Monter un collectif de soutien**

Seul on s'épuise, plus on est nombreux-ses-x, plus on est fort-es.

Il faut donc faire connaître la situation aux autres enseignant.e.s, aux parents d'élèves et aux habitant.e.s du quartier. Pour cela, on peut :

- en parler en conseil des maître.sse.s et demander qui est prêt.e à s'impliquer pour aider la/les famille.s concernée.s.
- en parler aux associations de parents d'élèves présentes dans l'école ou parents élu-es
- faire passer un mot dans tous les cahiers de liaison et afficher devant l'école pour informer les parents de la situation et les inviter à participer à une première réunion en vue de monter un comité de soutien,
- recueillir à l'aide de ce même mot les adresses mails et n° de téléphone des parents qui souhaitent être informé.es (mais ne peuvent pas forcément participer aux réunions),
- associer les parents des familles sans toit à cette réunion pour qu'ils soient parties prenantes et acteurs des actions qui seront décidées,
- convenir dès cette première réunion d'actions afin de créer une dynamique et programmer de suite une deuxième réunion,
- créer une liste de diffusion mail (<https://framalistes.org/>) et téléphonique (comme whatsApp) pour informer et créer une dynamique.
- mandater une ou deux personnes qui feront le relais entre le comité de l'école et l'intercollectif «Jamais sans toit» en participant aux réunions et en envoyant/recevant les infos sur la liste de diffusion [ecolelogement69@lutttes-unitaires-rhone.org](mailto:ecolelogement69@lutttes-unitaires-rhone.org)

## **Créer l'événement : se faire entendre et voir.**

L'objectif est multiple : faire connaître la situation au sein de l'école et dans le quartier, récolter un peu d'argent pour pallier à l'urgence, médiatiser la situation.

Selon le/les objectif.s recherché.s, l'action envisagée peut-être de différente nature : goûter/soupe/repas solidaire en vue de récolter de l'argent, repas ou apéro partagé pour créer un moment de convivialité et de cohésion, rassemblement devant l'école :

- **Goûters solidaires, concerts de soutien...**

...ou tout autre événement qui permet aux riverains, aux parents d'élèves d'être informé.e.s et de se mobiliser. L'argent récolté peut permettre notamment de payer des nuitées d'hôtel aux familles à la rue et d'avoir un peu de répit.

- **Occupations d'écoles, de collèges ou de lycées**

Chaque année, des écoles et des collèges servent d'abri aux élèves scolarisés et leurs familles. Les locaux publics sont "réquisitionnés" pour la nuit (pas de perturbation du fonctionnement de l'école pendant la journée) par des enseignant.e.s et/ou parents d'élèves soutenu.e.s par des habitant.e.s afin d'alerter les autorités compétentes en matière d'hébergement d'urgence et pour mettre concrètement les élèves à l'abri !

Pensez à médiatiser ce type d'action car dans l'ombre elles n'auront aucune portée. Il s'agit de mettre en lumière le défaut d'actions de l'État.

Gardez en tête que plus une famille est soutenue et rendue visible par les collectifs plus les services de l'État s'en préoccupent, sans cela leurs droits risquent d'être bafoués.

- **Une banderole qui reste visible**

Accrochée devant l'école pour montrer que la mobilisation ne s'arrête pas aux événements organisés: cela permet aux riverains d'être informés, aux parents d'élèves de maintenir la mobilisation.

- **Aborder les situations concrètes en réunion**

Lors de conseils de maître.sse.s, conseils d'école, en CA, voire en conseils de quartiers.

*Pour faciliter l'organisation et la coordination de ces événements, la mise en place de douches ou lessives solidaires, un lien vers une application web simple qui respecte les données personnelles et permet de planifier un rendez-vous, prendre des décisions rapidement et simplement : <https://framadate.org> (aucune inscription préalable n'est nécessaire).*

- **Médiatiser !**

Une action organisée dans l'école, (quelle qu'elle soit : goûter solidaire, rencontre...) même mineure, doit être médiatisée. Elle a l'avantage d'attirer la presse locale, (et idéalement moins locale), ce qui permet d'interpeller ou en tout cas d'alarmer les pouvoirs publics : envoyer des communiqués à l'IA, à la préfecture, à la Métropole (propriétaire des locaux dans le second degré), à la mairie (propriétaire des locaux dans le premier degré).

Ne pas hésiter à appeler les correspondants de journaux locaux, nationaux, envoyer des courriels à différentes rédactions de différents médias. Il est important de bien expliquer que la démarche s'inscrit dans un réseau de collectifs, local mais aussi départemental, que tout est coordonné.

Un article peut aussi être envoyé sur *rebellyon*, média collaboratif de relais des luttes lyonnaises sur lequel il est possible de publier un article, un événement, un communiqué de presse ( il faut cliquer sur l'icône «publiez» situé en haut à droite de la page d'accueil : <https://rebellyon.info>

Un fichier **presse** est disponible sur demande au collectif Jamais sans toit à cette adresse : [ecolelogement69@lutttes-unitaires.rhone.org](mailto:ecolelogement69@lutttes-unitaires.rhone.org)

Les **réseaux sociaux** aussi doivent être utilisés pour informer, indigner, inviter...

Pour envoyer des informations ou informer des actions de votre collectif en vu de leur publication sur les réseaux sociaux de Jamais Sans Toit Rhône :

<https://www.facebook.com/jamaissanstoit69/> ou <https://twitter.com/jamaissanstoit>

N'oubliez pas également d'envoyer une copie de vos communiqués sur la liste interne à Vaulx pour informer les collègues et leur demander du soutien : [onvaulxmieux@yahogroupes.fr](mailto:onvaulxmieux@yahogroupes.fr)

La FCPE69 peut publier l'information sur son site

Il faut aussi envoyer les informations aux syndicats d'enseignants (qui, pour les suivants, relaieront généralement l'information) en leur envoyant les communiqués de presse :

- CGT educ'action : [educationcgtlyon@orange.fr](mailto:educationcgtlyon@orange.fr)
- CNT : [educ69@cnt-f.org](mailto:educ69@cnt-f.org)
- Sgen CFDT : [lyon@sgen.cfdt.fr](mailto:lyon@sgen.cfdt.fr)
- Snuipp : [snu69@snuipp.fr](mailto:snu69@snuipp.fr)
- Sud éducation : [rhone@sud-arl.org](mailto:rhone@sud-arl.org)



## **Autres idées de mobilisations citoyennes**

Lessives solidaires et douches solidaires : l'idée est de permettre aux familles de laver leur linge, voire de se laver. En organisant un roulement, un planning connu des familles et des rendez-vous précis pour donner et récupérer le linge (voir aussi dans ce livret : rubrique « Information pratiques »).

La piscine municipale permettrait à priori de se doucher. C'est non officiel et négociable probablement avec le personnel.

Dans certaines écoles, il y a des douches, demander l'autorisation du personnel pour les utiliser.

Des structures locales (comme celles citées auparavant) peuvent guider les familles dans les lieux où ils peuvent bénéficier de dons de nourriture, de vêtements...etc.

Mais si vous souhaitez récolter des fonds : des cagnottes et des « campagnes » de dons peuvent être lancées. Pour associer les familles et aussi pour ne pas être dépassé par les sommes et (ou) les biens récoltés, il est plus simple de fixer des objectifs précis avec les familles, en établissant avec eux la liste de leurs besoins précis.

## **Annexes**

### **Informations pratiques**

- **Cours de français**

*Collège Aimé Césaire* : dans le cadre d'un programme de l'Éducation Nationale lié à l'accueil des familles arrivant de l'étranger, des cours de français sont donnés gratuitement aux parents d'élèves.

Au *Secours Populaire* à Vaulx-en-Velin : 15 rue Franklin, 69120 Vaulx en Velin.

Dans *les centres sociaux* de « Grand vire » vers la mairie, « Lévy » vers la Grappinière, ou « J.et J. Peyri » vers la Soie.

- **Nourriture**

*Restos du cœur* : S'inscrire tous les lundi matins, 8h30, 10h30 au 207 rue Marcel Mérieu 69007 Lyon, arrêt Debourg du Métro B, T1, C22). Les familles seront orientées vers les locaux proches de leur lieu d'hébergement). En fonction des périodes, d'autres horaires possibles, se renseigner au tél. 09 63 69 86 39

Le local Restos du Coeur de Villeurbanne se situe au 25 rue Hippolyte Kahn (métro République). Ouvert lundi (13h30-17h), mardi (8h30-12h/13h30-17h), mercredi (8h30-12h), jeudi (8h30-12h) Tél. 09 81 83 20 14 / e-mail : ad69.villeurbanne@restosducoeur.org

Pour les élèves du primaire, l'accès à la restauration scolaire, au périscolaire et aux tarifs s'appliquant aux familles sans abri est possible sur demande auprès de la mairie(courrier ou courriel le demandant).

Pour les élèves du secondaire, la restauration scolaire des collèges est gérée par la Métropole, elle ne relève pas de la commune.

- **Vêtements**

Secours Populaire : 15 rue Franklin, 69120 Vaulx-en-Velin  
Arrêt bus 57 et 37 « Vaulx Lakanal » / Tél. 04 72 04 33 45

ADLR (Amis De La Rue) pour linge de corps plutôt masculin 28 rue d'Alsace, Villeurbanne.  
Mardi, mercredi, vendredi 15h à 18h / Tél. 04 78 03 05 91

Croix Rouge : Vesti Boutique, 152 Rue Anatole France à Villeurbanne / Tél. 04 78 38 80 30  
Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h 17h

*Participation symbolique avec un courrier du collectif, de l'Assistante Sociale, ou un accompagnement physique.*

Armée du Salut : magasin solidaire avec chaussures, vêtements enfants, vêtements bébé, couvertures, chaussures et vêtements femmes. 2 rue Stalingrad 69120 Vaulx-en-Velin.

Fermé lundi et dimanche. Ouvert du mardi au vendredi 10h/12h30 – 13h30/17h15

Samedi : 10h30/17h15

*Participation symbolique avec un courrier du collectif, de l'Assistante Sociale, ou un accompagnement physique*

Vestibus : un camion qui se déplace les mardi, jeudi et vendredi à Lyon et en périphérie : sacs de couchage, couvertures, vêtements. Tél. 06 64 15 73 63 ou appeler le 115 pour connaître les points de distribution sur le territoire.

- **Hygiène corps, linge**

Péniche Accueil, quai Gailleton 69002 Lyon (métro Ampère). Adulte uniquement.  
Lundi au vendredi 14h-17h 30 / Tél.04 72 41 72 45

Bains publics Gerland : 13 rue Benjamin Delessert 69007 Lyon.

Lundi au vendredi 7h30-18h. Premier dimanche de chaque mois, 7h30-11h30.

Une serviette, un savon et du shampoing sont remis à l'entrée / Tél. 04 78 72 69 01

Point accueil de l'Association LAHSO (Hôtel Social) : 66 rue Etienne Richerand, 69003 Lyon.  
Savon et serviettes, machines à laver, consignes, vestiaires de dépannage. Douches possibles (non mixtes) du lundi au vendredi 13h30-16h30 / tél. 04 78 53 88 77 / siege@lahso.org  
Possibilité lessives sur rendez-vous.

- **Santé**

L'Aide Médical d'État (AME)

Toute personne en situation irrégulière aussi peut bénéficier de l'AME. Il faut pour cela justifier d'une présence d'au moins trois mois sur le territoire.

→ Faire la démarche aux PASS de l'hôpital du Vinatier ou de Grange Blanche qui vous aideront à remplir le dossier. (Si cela n'avance pas, voir avec Médecin du Monde, 13 rue Sainte Catherine, vers les Terreaux (Lyon 1er) Lundi 9h-11h et Mardi au vendredi 13h30-16h30, sans RDV. Attention, déménagement prévu sur le territoire métropolitain courant 2018)

Une fois l'AME mise en place, les personnes peuvent aller chez le médecin libéral.

La protection universelle maladie (Puma)

Toute personne qui travaille ou réside en France de manière stable et régulière a droit à la prise en charge de ses frais de santé à titre personnel, de manière continue tout au long de sa vie (conditions d'ouverture des droits simplifiées).

La CMU Complémentaire (CMU-C)

C'est une couverture maladie complémentaire gratuite destinée à faciliter l'accès aux soins des personnes disposant de faibles ressources et résidant en France de façon stable et régulière (sous conditions : résider en France depuis plus de 3 mois, être en situation régulière et avoir des ressources mensuelles inférieures à un certain montant).

Médiation santé : pas de soin sur place mais une permanence « santé » pour connaître ses droits et bénéficier d'un suivi :

Centre Social J.et J. Peyri Rue Joseph Blein - 69120 Vaulx-en-Velin - Bus 52 arrêt Cité Tase, bus 68 arrêt Corneille. Mercredis de 9h à 12h Gratuit

Centre social Georges Lévy, Place André Bollier - 69120 Vaulx-en-Velin - Bus C3, 7, 37, 52 arrêt Vaulx-en-Velin La Grappinière. Mercredi de 14h à 16h30.

→ Rappeler aux familles l'existence des infirmières scolaires, au sein des écoles, collèges et lycées. Se rapprocher des équipes éducatives des établissements pour avoir les contacts et les lieux de consultation.

→ Pour les enfants de moins de 6 ans, s'adresser à la PMI via l'école de scolarisation : suivi médical et vaccination.

Centre d'Examens de Santé (CES Lyon Baraban)

Dès l'âge de 6 ans : consultation médicale gratuite avec examens complémentaires adaptés (prise de sang, examen visuel, auditif, du souffle et gynécologique, consultation dentaire, radiographie pulmonaire...)

15 rue Baraban 69006 Lyon. / Tél : 04 72 65 16 16 / ces.baraban@cpam-rhone.cnamts.fr

CDHS : Centre de santé, de prévention et de lutte anti-tuberculeuse

25 rue Rabelais 69120 Vaulx-en-Velin / Tél. 04.78.80.98.12

PASS : la permanence d'accès aux soins de santé

Dispositif de prise en charge médico-sociale pour les personnes en situation de précarité sociale - accompagnement dans les démarches de reconnaissance de leurs droits :

PASS Hôpital E. Herriot (pavillon K) - 5 pl. d'Arsonval, Lyon 3<sup>ème</sup> / Tél. 04 72 11 03 94

PASS dentaire - Hôpital E. Herriot (pavillon A) - 5 pl. d'Arsonval Lyon 3<sup>ème</sup> / Tél. 04 72 11 02 15

PASS pédiatrique - Hôpital femme-mère-enfant, 59 Bd Pinel 69500 Bron / Tél. 04 27 85 56

**Si problèmes de santé** : orienter les personnes vers Médecins du Monde, 13 rue Sainte Catherine, vers les Terreaux (Lyon 1er) Lundi 9h-11h et Mardi à vendredi 13h30-16h30. Sans RDV. (Attention : déménagement prévu sur le territoire métropolitain courant 2018)

Problèmes dentaires : *France Humanitaire*. Lundi et jeudi sans rendez-vous, 14h-17h (téléphoner avant). 15 rue Cavenne 69007 Lyon / Tél. 04 72 73 02 25. Si urgence dentaire, se rendre à Grange Blanche (Pavillon A).

Problèmes ophtalmologiques : *France Humanitaire*. Mercredi sans rendez-vous, 14h-17h (téléphoner avant). 15 rue Cavenne 69007 Lyon / Tél : 04 72 73 02 25.

Santé gynécologique : Centre de Planification et d'Education Familiale. Possibilité de consultations gratuites pour la santé gynécologique et les besoins en contraception. 22, rue Condorcet 69120 Vaulx en Velin/Tél. 04 78 80 17 87

Petite enfance : l'Opération BB 2018 0-3 ans pour aider pendant la période estivale, les enfants

de moins de 3 ans, issus de familles en grande précarité, est reconduite chaque année. Elle est organisée par la Coordination alimentaire, constituée de différentes associations, soutenues par la Ville de Lyon et la Métropole.

Elle comprend :

- une consultation par des professionnels de la PMI et de la Métropole de Lyon
- une distribution de produits d'hygiène et d'alimentation

Pour l'inscription, les familles doivent se présenter avec une fiche de liaison, remplie par un travailleur social de l'un des prescripteurs suivants : Maisons de la Métropole, Maisons de la Métropole et des Solidarités, OREE AJD, Le MAS, Médecins du Monde.

Les familles en CADA ou en CHRS ne pourront pas bénéficier de cette aide.

Rez-de-chaussée du 29 rue Verlet Hanus 69003 Lyon / tél. pro 07 61 79 65 23

operationbb2018@gmail.com

- **Santé mentale**

Points accueil écoute jeune : 3 lieux d'accueil et d'écoute.

7 chemin du Grand Bois (tous les jours), Centre Social Peyri (le mercredi après midi) , Point Info Village (les mercredis et jeudis après midi) / Tél. 04 78 80 81 59

Urgences psychologiques au Vinatier.

95 Boulevard Pinel à Bron / Tél. 04 37 91 54 54

Pour toute urgence, les familles doivent appeler les pompiers.

- **Transports**

Concernant les adultes, les assistantes sociales de la Maison De la Métropole peuvent fournir un formulaire pour bénéficier d'un abonnement TCL, valable 6 mois, à 18 euros par mois.

Avec la carte AME (voir précédemment, rubrique *Santé*), ils peuvent directement aller dans une agence TCL pour bénéficier du même abonnement.

Les personnes qui sont en cours de démarches pour accéder à un titre de séjour, et qui peuvent le justifier, (*avec un récépissé de demande de titre de séjour sans droit au travail*) peuvent bénéficier d'un abonnement à 9 euros.

Si les enfants de la famille aidée sont suivis par l'association CLASSES, il y a possibilité d'obtenir un abonnement mensuel TCL à 9 euros par mois, pour les enfants scolarisés, et pour les personnes sans ressources, avec accompagnement par une association ou une assistante sociale.

- **Scolarisation**

Pour les collégiens allophones, les familles seront contactées pour un test de positionnement pour savoir dans quelle classe l'enfant sera scolarisé et vers quel collège il sera orienté (ce ne sera pas forcément son collège de secteur).

Au-delà de 16 ans, il faut se rendre dans les CIO (Centre d'information et d'Orientation), pour avoir un rendez-vous au CASNAV pour un test de positionnement.

CASNAV de l'académie de Lyon / Tél. 04 72 80 66 08 (ou 06 ou 02).

L'école doit fournir le matériel scolaire de base : cahiers, stylos etc.

Pour les cartables, et les trousseaux :

*Au Secours Populaire* : 15 rue Franklin, 69120 Vaulx-en-Velin (arrêt *Vaulx Lakanal* des bus 57 et 37) / Tél. 04 72 04 33 45

- **Situation administrative**

Pour les personnes qui ne sont pas françaises : droit au séjour, en situation régulière, « sans papiers » demandeurs d'asile... la CIMADE est une association qui s'occupe du droit des

étrangers.

33 rue Imbert Colomès 69001 Lyon (arrêt *Pouteau* du bus S6) / Tél. 04 78 28 47 89

- **Emploi**

Attention, il faut avoir un droit au séjour pour travailler, sauf pour les ressortissants européens.

Pole Emploi : 1 Bis Avenue Salvador Allende, 69120 Vaulx-en-Velin Tel :09 72 72 39 49

L'inscription au Pôle Emploi est importante car c'est Pole Emploi qui est prescripteur pour les formations et valide l'orientation éventuelle vers un poste de travail en insertion dans une structure d'insertion par l'activité économique.

## **Courriers-types**

- Inspecteur
- Gratuité de la cantine
- Trame pour la rédaction d'un communiqué de presse